**A des fins de marketing**
Edition France
Données à fin février 2024

# UBS Opportunity Long Short Equity Fund EUR (CHF hedged) P-PF-acc

## Fiche d'information du fonds

UBS Alternative Funds > UBS Long Short Funds

### Portrait du fonds

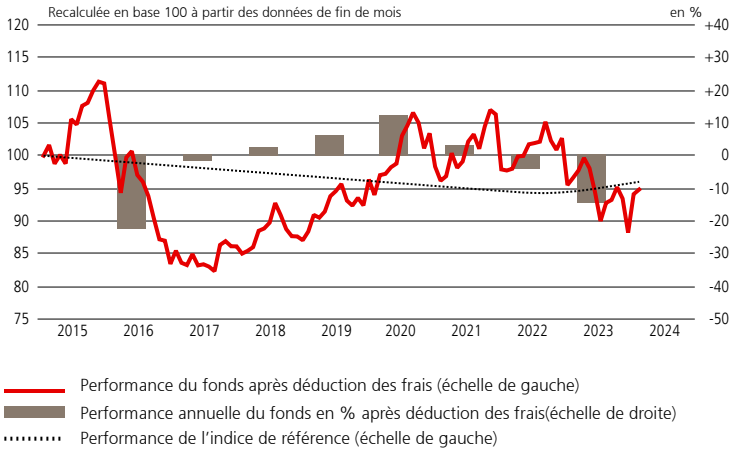
- Stratégie long-short equity cherchant à exploiter les anomalies de cours boursiers à court et moyen termes dans des sociétés essentiellement basées en Europe, avec toutefois des investissements opportunistes à l'échelle mondiale. Les investissements sont fondés sur des analyses fondamentales, quantitatives et qualitatives.
- Le Portfolio Manager s'efforce de générer des rendements positifs au moyen d'une exposition sur actions courte ou longue dans des titres sur lesquels il est soit positif, soit négatif. En outre, il vise à générer des rendements en intégrant son opinion sur des mouvements du marché et en diversifiant une exposition nette sur les marchés d'actions.

**Veuillez consulter les informations complémentaires à la page suivante.**

| | |
|---|---|
| Nom du fonds | **UBS (Irl) Investor Selection - Equity Opportunity Long Short Fund** |
| Classe de parts | UBS (Irl) Investor Selection - Equity Opportunity Long Short Fund (CHF hedged) P-PF-acc |
| N° ISIN | IE00BSSWBB11 |
| Bloomberg | UEOLPFC ID |
| Monnaie du fonds / de la classe de parts | EUR/CHF |
| Date de lancement | 24.02.2015 |
| Achat/vente | quotidiens |
| Swing pricing | oui |
| Clôture de l'exercice | 30 septembre |
| Indice de référence | SARON Index - 0.0551% p.a. |
| Commission de performance[1] | 20.00% |
| Distribution | capitalisation |
| Commission de gestion p.a. | 1.55% |
| Total Expense Ratio (TER) p.a.[2] | 1.73% |
| Commission forfaitaire de gestion p.a. | 1.73% |
| Nom de la société de gestion | UBS Fund Management (Ireland) Limited, Dublin 2 |
| Domicile du fonds | Irlande |
| SFDR Classification | Art.6 |
| Notation Morningstar Sustainability[3] | |

1 Commissions de performance de 20% du rendement dégagé par le fonds au-delà du high watermark et du taux de rendement minimal ICE LIBOR CHF OverNight Index. Le taux de rendement minimal sera de zéro lorsque ICE LIBOR CHF OverNight Index est négatif.
2 au 30.09.2023
3 Au 31.10.2023

### Performance (base CHF, commissions déduites)[1]




Performance du fonds après déduction des frais (échelle de gauche)
Performance annuelle du fonds en % après déduction des frais(échelle de droite)
Performance de l'indice de référence (échelle de gauche)

**La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs.**

| en % | 1 an | 3 ans | 5 ans | Ø p.a. 3 ans | Ø p.a. 5 ans |
|---|---|---|---|---|---|
| Fonds (CHF) | -1.83 | -1.39 | 7.28 | -0.47 | 1.41 |
| Indice de réf.[2] | 1.57 | 0.74 | -0.88 | 0.24 | -0.18 |

La performance indiquée ne tient pas compte des commissions, ni des frais d'entrée ou de sortie.

1 Ces chiffres se réfèrent au passé. **Si la monnaie d'un instrument, d'un service financier ou de ses coûts est différente de votre monnaie de référence, les fluctuations de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement et/ou des coûts.** Source de l'ensemble des données et du graphique (sauf mention contraire): UBS Asset Management.
2 Indice de référence dans la monnaie de la classe d'actions (sans frais)

### Statistiques du fonds

| | |
|---|---|
| Valeur d'inventaire (CHF, 29.02.2024) | 95.08 |
| 12 derniers mois (CHF) – maximum | 100.59 |
| – minimum | 87.38 |
| Fortune totale du fonds (CHF en mio.) | 69.66 |
| Part de la fortune du fonds (CHF en millions) | 0.37 |

| | 3 ans | 5 ans |
|---|---|---|
| Volatilité[1] | | |
| – Fonds | 10.78% | 9.86% |
| – Indice de référence | 0.31% | 0.28% |
| Sharpe Ratio | -0.07 | 0.15 |
| Taux sans risque | 0.29% | -0.10% |

1 Ecart-type annualisé

### Informations complémentaires

Téléphoner au +33-1-44 56 45 45
Envoyer un mail à
UBS_AM_FRANCE_contact@ubs.com
Vous rendre sur www.ubs.com/fundgate

### Représentants de la gestion du portefeuille

Maximilian Anderl
Jeremy Leung

### Morningstar Sustainability Rating™

À partir de 31.10.2023

# UBS Opportunity Long Short Equity Fund EUR (CHF hedged) P-PF-acc

**Pondérations en termes de marchés (%)**

| | Long | Court |
|---|---|---|
| Etats-Unis | 39.53 | -48.93 |
| Others | 20.10 | -17.25 |
| Allemagne | 11.72 | -4.98 |
| Grande Bretagne | 10.54 | -3.72 |
| Japon | 7.74 | -7.02 |
| France | 7.32 | -1.99 |
| Danemark | 5.87 | -1.53 |
| Italie | 5.83 | -1.51 |
| Suisse | 5.33 | -7.15 |
| Canada | 4.51 | -1.78 |
| Total | 118.49 | -95.86 |

**Pondérations sectorielles (%)**

| | Long | Court |
|---|---|---|
| Liquidités | 129.12 | -51.77 |
| Financials | 18.99 | -5.06 |
| Santé/soins corporels | 17.75 | -7.80 |
| Biens de consommation de base | 15.37 | -3.06 |
| Industrie | 14.56 | -25.64 |
| Autres biens de consommation | 14.35 | -26.88 |
| Technologie de l'information | 12.57 | -12.75 |
| Services de communication | 9.34 | -4.10 |
| Energie | 6.36 | -0.99 |
| Matériels | 4.81 | -4.79 |
| Services aux collectivités | 3.69 | -1.65 |
| Biens immobiliers | 0.72 | -3.13 |
| Total | 247.63 | -147.62 |

**Atouts**

Une stratégie de placement visant à générer des rendements résultant de la sélection de titres, tout en obtenant une protection contre la baisse sur des marchés en baisse.
Le fonds est géré conformément aux règles et directives relatives aux OPCVM.
Le fonds offre une liquidité quotidienne.
Vous faites confiance aux compétences d'une équipe de gestion de portefeuille dotée d'une longue expérience dans l'analyse fondamentale et quantitative ainsi que dans l'analyse qualitative.

**Informations supplémentaires**

- Le fonds vise à générer une volatilité ex-ante annualisée inférieure aux marchés mondiaux des actions.
- Le fonds convient à des investisseurs expérimentés qui souhaitent diversifier leur portefeuille et comprennent les risques.
- Le risque de change entre EUR et CHF est largement couvert.

**Risques**

Les UBS Equity Long-Short Funds utilisent des expositions longues et courtes aux actions afin de réduire la volatilité du portefeuille par rapport à un fonds en actions long only ordinaires. En dépit de la réduction attendue de la volatilité, le fonds peut toujours faire l'objet de fluctuations importantes de la valeur. Le fonds peut recourir à des contrats de dérivés de gré à gré (OTC) pour obtenir une exposition aux actions. Même si ces contrats sont assortis de garanties, ils demeurent exposés au risque de défaut des contreparties. Les UBS Equity Long-Short Funds appliquent une gestion active et peuvent afficher une performance négative importante pendant certaines périodes. Le fonds peut enregistrer une performance négative alors que celle des marchés d'actions sous-jacents est positive, et vice-versa. Chaque fonds présente des risques spécifiques, qui peuvent s'accentuer sensiblement dans des conditions de marché inhabituelles. Le fonds ayant recours à des techniques de dérivé et de levier sophistiqué, l'investisseur doit être disposé à supporter le risque supplémentaire qui en découle.

Pour en savoir plus sur la notation de durabilité de Morningstar et la méthodologie suivie, nous vous invitons à consulter le document suivant: https://www.morningstar.com/content/dam/marketing/shared/Company/Trends/Sustainability/Detail/Documents/SustainabilityRatingMethodology2019.pdf?cid=AEM_RED00016

Veuillez noter que des frais supplémentaires (par exemple, des frais d'entrée ou de sortie) peuvent être facturés. Veuillez vous adresser à votre conseiller financier pour plus de détails. Les investisseurs doivent lire le Document d'information clé, le Prospectus et tout document d'offre local applicable avant d'investir, et obtenir une information complète sur les risques. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Pour une définition des termes financiers, veuillez vous reporter au glossaire disponible à l'adresse www.ubs.com/am-glossary.

**Les présentes informations sont fournies par UBS à titre commercial et indicatif.** Fonds UBS de droit irlandais. A l'initiative de la société de gestion des fonds, il peut être mis un terme aux modalités prévues pour commercialiser des parts de fonds mentionnées dans ce document dans votre pays de domicile. Ce fonds a obtenu l'autorisation de commercialisation en France. Représentant en France pour les fonds d'investissement UBS de droit étranger: BNP Paribas au 16 Bd des Italiens, F-75009 Paris. Les prospectus, les documents d'informations clés (KID), les statuts de la société ou le règlement de gestion ainsi que les rapports annuels et semestriels des fonds UBS peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion du fonds, de l'Autorité des marchés Financiers ou, le cas échéant, auprès d'UBS (France) S.A., 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, ou sur le site internet: www.ubs.com/funds. France: ce document a été édité (sans modification) par UBS (France) S.A., établissement de gestion de fortune, filiale d'UBS Holding (France) S.A. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 132.975.556 euros. Siège social : 69, Bd Haussmann, 75008 PARIS. tel 01 44 56 45 45 R.C.S. Paris B 421 255 670 Code NAF 6419Z. Agréée pour le courtage d'assurances (garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances). Numéro d'inscription ORIAS : 07 004 822. Téléphone 01.44.56.45.45 – Fax 01.44.56.45.54. www.ubs.com/france. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce Compartiment présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.** Le produit décrit ci-dessous s'aligne sur l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Vous trouverez des informations sur les questions de durabilité en vertu de ce règlement sur www.ubs.com/funds. L'indice de référence est la priorité intellectuelle de son fournisseur. Le fournisseur d'indice ne sponsorise ou ne soutient ni le fonds, ni la classe de parts. Le prospectus du fonds ou le supplément à ce dernier contient l'intégralité de l'exclusion de responsabilité. Avant d'investir dans un produit, veuillez lire le dernier prospectus et le document d'informations clés en date avec la plus grande attention. Toute décision d'investissement doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus ou une documentation juridique similaire. Les investisseurs acquièrent des parts ou des actions dans un fonds, et non dans un actif sous-jacent donné, comme un bâtiment ou des actions d'une société. Les informations collectées et les avis émis dans ce document reposent sur des données dignes de confiance et des sources fiables, sans prétendre toutefois à l'exactitude ni à l'exhaustivité des indications relatives aux titres, marchés et évolutions dont il est question. Les membres du Groupe UBS sont autorisés à prendre des positions d'achat et de vente sur les titres et les autres instruments financiers mentionnés dans le document. Il se peut que les produits ou titres décrits dans le présent document soient inadaptés ou interdits à la vente dans diverses juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs et les parts des fonds UBS cités ici ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis. Les informations ci-incluses ne constituent pas une invitation ou une offre à l'achat ou à la vente de titres ou d'instruments financiers apparentés. La performance passée ne saurait préjuger des résultats futurs. La performance calculée tient compte de tous les coûts au niveau du fond (coûts récurrents). Les coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie, qui auraient un impact négatif sur la performance, ne sont pas pris en compte. Si tout ou partie des coûts totaux doit être payé dans une monnaie qui n'est pas votre devise de référence, ces coûts pourront augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Les commissions et les frais influent négativement sur l'investissement et sur les rendements attendus. Si la monnaie d'un produit ou service financier est différente de votre devise de référence, les fluctuations des devises et des taux de change peuvent entraîner une baisse ou une hausse du rendement. Le présent document a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire déterminé. La performance future est imposable, selon la situation personnelle de chaque investisseur, laquelle est susceptible d'évoluer. Les informations et opinions exprimées dans ce document sont fournies par UBS sans aucune garantie; elles sont destinées à un usage personnel et à des fins informatives uniquement. Toute reproduction, distribution ou réédition du présent document, quel qu'en soit l'objectif, est interdite sans l'autorisation expresse d'UBS Asset Management Switzerland AG ou par une autre société affiliée locale. Source pour toutes les données et graphiques (en l'absence d'indication contraire): UBS Asset Management. Un résumé des droits des investisseurs en anglais se trouve en ligne sur le site www.ubs.com/funds. Vous trouverez plus d'explications sur les conditions financières à l'adresse suivante: www.ubs.com/am-glossary.
© UBS 2024. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.



1099219|665915

# UBS Opportunity Long Short Equity Fund EUR (CHF hedged) P-PF-acc

Glossaire standard d'UBS AM – Pour plus de termes d'investissement, veuillez consulter le glossaire en ligne ici.

**Actions** : Titres attestant un droit de participation dans une société anonyme. En tant que copropriétaire, l'actionnaire possède des droits de participation (droit de vote, droit d'information) et des droits patrimoniaux (droits à une part du bénéfice, droit de souscription).
**Alpha** : L'alpha d'un fonds représente la surperformance de celui-ci par rapport à un indice de référence. Si un fonds affiche invariablement un alpha élevé, cela peut être l'indication d'une gestion compétente. Si le rendement de l'indice de référence est de 12% et celui du portefeuille de 14%, la surperformance (alpha) est égale à 14% - 12% = 2%. Comparer avec Bêta.
**Bêta** : Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement aux fluctuations du marché, représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un fonds de placement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%.
**Capitalisation** : Réinvestissement du revenu généré par le fonds de placement dans les actifs du fonds.
**Classe de parts** : Un fonds de placement peut émettre plusieurs types de parts sociales présentant différents critères. Les classes de parts sociales peuvent présenter différents montants de commissions, modes d'affectation des résultats ou monnaies.
**Commission de performance** : Dans le cas des fonds de placement non classiques, tels que les hedge funds, l'investisseur doit souvent acquitter une commission de performance, calculée en pourcentage de la valorisation annuelle du fonds (p.ex. 20%), en sus des frais de gestion usuels.
**Corrélation** : Mesure du degré de similitude des fluctuations des cours de divers types de placement ou d'instruments.
**De gré à gré (over the counter ou OTC)** : Un contrat financier de gré à gré est un contrat qui n'est pas négocié en Bourse mais qui est établi « sur mesure » pour un client par un établissement financier.
**Distribution** : Versement d'un fonds de placement pour distribuer les produits réalisés aux porteurs de parts.
**Diversification** : Détention de divers investissements affichant généralement des performances différentes.
**Duration** : La duration indique, en années, la durée d'immobilisation du capital d'une obligation. Le concept de duration tient également compte de la structure temporelle des retours de capitaux (p. ex. paiement de coupons). La duration moyenne du portefeuille résulte de la moyenne pondérée de la duration des divers titres. La « duration modifiée » est dérivée de la duration et permet de mesurer la sensibilité des obligations et des portefeuilles obligataires aux variations de taux.
**Écart de suivi (tracking error)** : Mesure de l'écart de performance d'un fonds par rapport à la performance d'un indice de référence sur une période donnée, exprimé en pourcentage. L'écart de suivi est d'autant plus faible que la gestion du fonds est passive.
**Écart-type** : Mesure statistique dans laquelle la valeur individuelle d'une distribution des probabilités a tendance à varier par rapport à la moyenne des distributions. Plus la dispersion est grande, plus le risque est grand.
**Échéance** : Intervalle entre l'émission et l'échéance ou le remboursement anticipé d'une obligation. À ne pas confondre avec la duration.
**Effet de levier** : Moyennant une mise de fonds relativement plus faible, un placement dans des instruments dérivés permet de réaliser un rendement plus élevé qu'un investissement de base dans le sous-jacent. On parle alors d'un « effet de levier ».
**Exchange traded fund (ETF)** : Un fonds de placement négocié en Bourse comme les actions. La plupart des ETF sont des fonds indiciels : ils détiennent les mêmes titres qu'un indice donné, dans les mêmes proportions.
**Fonds indiciel** : Fonds de placement qui, dans le choix des titres et dans leur pondération, reproduit au plus près un certain indice boursier.
**Fonds maître** : Les fonds investis dans des fonds nourriciers connexes sont ensuite investis dans le fonds maître. Le fonds maître détient les placements en portefeuille et effectue toute l'activité de négoce.
**Fonds nourricier** : Un fonds de placement qui investit la majeure partie de ses actifs dans un fonds maître.
**Gestion active** : Le gérant du fonds déploie toute son expertise pour sélectionner les placements qui permettront de réaliser les objectifs du fonds.
**Gestion passive** : La gestion passive tente d'obtenir une performance égale à celle du marché ou de l'indice de référence.
**Hedging** : Couverture des placements contre les pertes. Les UBS Asset Allocation Funds et les ETF UBS couverts sont spécifiquement conçus pour servir de couverture contre les risques de change.
**High watermark** : Le high watermark est utilisé en lien avec la commission de performance. Le gérant du fonds calcule sa part des bénéfices sur la base de l'augmentation de valeur au-delà du dernier pic de la VNI. La commission de performance ne devient par conséquent exigible qu'une fois que toutes les pertes subies ont été totalement compensées.
**Indice** : Indicateur de performance d'un ou de plusieurs marchés. Le Dow Jones est à la fois l'indice boursier le plus ancien et le plus connu. Les indices permettent de comparer la performance d'un fonds investi sur un marché donné avec l'évolution de ce marché.
**Indice de référence** : Indice par rapport auquel on mesure la performance d'un fonds de placement. Parfois également appelé « benchmark ».
**Instruments dérivés** : Investissements dont la valeur est liée à un autre placement ou à la performance d'une place boursière ou à un autre facteur variable, comme des taux d'intérêt.
**Investment grade** : Terme désignant les obligations notées entre BBB et AAA et indiquant que leur qualité de crédit est satisfaisante ou bonne.
**Matières premières** : Produit négociable pouvant être transformé et vendu. Les matières premières industrielles (métaux), agricoles (laine, blé, sucre) et les marchandises en vrac (charbon, minerai de fer) en constituent des exemples. On peut investir dans des matières premières physiques ou dans des dérivés basés sur les cours des matières premières.
**Non liquide** : Les actifs sont dits « non liquides » lorsqu'il est difficile de les acheter, de les vendre ou de les convertir en liquidités. Il peut être impossible de convertir l'actif en liquidités jusqu'à sa date d'expiration.
**Notation** : Évaluation de la solvabilité d'un emprunteur par des agences spécialisées telles que Standard & Poor's ou Moody's. En général, les fonds obligataires UBS investissent essentiellement dans des titres émis par des emprunteurs de première qualité.

**Ø** – Moyenne.
**Obligations** : Titres de créance assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable, ayant généralement une date d'échéance et de remboursement fixe. Les émetteurs les plus courants sont les grandes sociétés, les organes gouvernementaux tels que la Confédération et les cantons, les organismes de droit public et les organisations internationales comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international.
**Obligations à haut rendement** : Obligations émises par des émetteurs présentant des notes de crédit inférieures. Ces obligations offrent un taux d'intérêt supérieur, mais présentent également un risque de défaut plus élevé, c'est-à-dire que les intérêts ne seront pas payés ou que la valeur faciale ne sera pas remboursée.
**Obligations convertibles** : Obligations assorties d'un droit de conversion qui autorise le porteur à les convertir en actions de l'entreprise correspondante, à une date et à un taux de conversion fixés à l'avance.
**Obligations d'entreprises** : Au sens strict, les obligations d'entreprises sont des titres de créance émis par des entreprises. Mais au sens large, le terme désigne toutes les obligations autres que celles émises par les gouvernements dans leur propre monnaie. Le secteur du « crédit », comme on l'appelle fréquemment, inclut donc les émissions d'entreprises, d'organisations supranationales et d'organes gouvernementaux. La principale caractéristique qui distingue les obligations d'entreprises des obligations d'État est le risque de défaut - voir Risque de crédit.
**Obligations indexées sur l'inflation** : Une obligation indexée sur l'inflation offre aux investisseurs une protection contre l'inflation en liant son montant en principal ou le paiement des intérêts à un indice d'inflation donné.
**OPCVM** : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières. Un fonds OPCVM est un fonds autorisé pouvant être distribué dans tous les pays de l'UE.
**Pays ou marché émergent** : Marchés émergents ou marchés en voie de développement, principalement en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine, qui connaissent une croissance rapide mais dont les économies et les marchés financiers n'ont pas encore atteint les normes occidentales.
**Ratio de Sharpe** : Mesure indiquant l'écart (positif ou négatif) de performance par rapport au taux d'intérêt sans risque (le taux d'intérêt propre aux comptes d'épargne) auquel un investisseur peut s'attendre par unité de risque (volatilité). Le taux d'intérêt sans risque varie d'une monnaie à l'autre.
**Ratio des coûts totaux (TER)** : L'ensemble des frais supportés par un fonds rapporté au volume moyen de celui-ci au cours d'un exercice annuel. Les frais en question recouvrent tous ceux figurant dans le compte de résultat, y compris les frais juridiques, professionnels ainsi que de gestion, d'administration, de conservation et d'audit. On parle aussi de total des frais sur encours (TFE).
**Réinvestissement** : La possibilité de réinvestir la distribution dans le même fonds. Certains fonds offrent aux investisseurs une remise spéciale de réinvestissement sur le prix d'émission s'ils réinvestissent la distribution annuelle.
**Rendement à l'échéance** : Taux d'intérêt pondéré obtenu par un investisseur qui achète aujourd'hui le portefeuille obligataire à la valeur de marché et le garde jusqu'à la date d'échéance, sur la base de l'hypothèse que les paiements du coupon et du principal seront effectués aux dates prévues.
**Réplication physique** : La méthode de la réplication physique, consiste, pour l'ETF, à investir directement dans les titres composant l'indice de référence. À cette fin, l'ETF peut acheter l'intégralité ou une partie des titres composant l'indice qu'il reproduit : il s'agit alors d'une réplication intégrale qui se prête bien aux indices liquides.
**Réplication synthétique** : Contrairement à un ETF à réplication physique, un ETF à réplication synthétique n'investit pas directement dans les titres compris dans l'indice de référence. Il recourt au contraire à un contrat de swap en vertu duquel la contrepartie s'engage à lui payer le rendement de l'indice répliqué.
**Style de gestion** : Manière dont les décisions d'investissement sont prises pour atteindre l'objectif de placement (voir aussi Gestion active et Gestion passive).
**Swing pricing** : Méthode utilisée pour calculer la valeur nette d'inventaire des fonds de placement. Elle permet que les frais de transaction découlant des souscriptions des investisseurs entrants et des rachats des investisseurs sortants soient supportés par ceux-ci, plutôt que par les investisseurs existants.
**Taux d'intérêt sans risque** : Placement ne comportant pas de risque de défaut et assorti d'un taux de rendement défini ou connu.
**Valeur nette d'inventaire (VNI)** : Désigne la valeur des actifs d'une entreprise après déduction de ses dettes. On parle aussi de valeur liquidative.
**Volatilité** : Mesure de l'importance des variations à court terme de la valeur d'un placement.